

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Modification du tableau des effectifs

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	20
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	26

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. Mme MARTIN, Mme RIGOULET, M. MIGNOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

Champagnole
&&&&&

Rapporteur : David DUSSOUILLEZ

Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
BIBLIOTHEQUE	Animateur Territorial (35/35 ^{ème}) au 30/06/2025	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 01/07/2025
ELECTRICITE	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Agent de Maîtrise (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025
VOIRIE MANIFESTATIONS	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025
POLICE MUNICIPALE	Chef de Service de PM (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Chef de Service Principal de 2 ^{ème} classe de PM (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Rédacteur Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025

La Commission Sécurité, Personnel et Communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 20 Mai 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Convention avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	28

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. M. MIGNOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

&&&&&

Rapporteur : Annelise MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Mi-avril, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a inauguré l'exposition intitulée « l'Art ouvre de nouvelles portes ».

Regroupées dans le collectif « Ourse », sept artistes se sont emparées d'un support, une porte en bois, pour laisser libre cours à leur créativité. Des enfants du Haut-Jura se sont exprimés sur une huitième porte à l'occasion d'ateliers encadrés.

Les œuvres seront ensuite exposées dans des communes et villes-portes du Parc.

Il est ainsi prévu que l'œuvre de Manon ROB, graphiste et illustratrice du Haut-Jura, soit accueillie cet été à la bibliothèque municipale. Son thème est « qu'aimez-vous dans le vélo ? ».

Une convention doit être établie à cet effet entre le Parc, la ville de Champagnole, et l'artiste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette convention avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Construction d'une halle : avenant à la subvention de la Région

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	20
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	26

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. Mme MARTIN, Mme RIGOULET, M. MIGNOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

&&&&&



Rapporteur : Guy SAILLARD

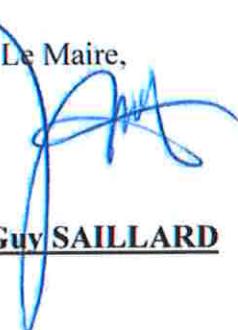
Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a modifié le montant de la subvention d'investissement pour la construction de la halle.

Le montant de l'aide, qui était initialement de 54 697,17 €, passe à 49 724,70 € ; en effet, la partie ingénierie a déjà été financée via le dispositif « Soutiens aux parcs naturels régionaux ».

Un avenant modificatif à la convention entre la Région et la ville est établi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cet avenant modifiant le financement et autorise le Maire à le signer.

VILLE DE
Champagnole
(39300)
coeur du Jura

Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Eclairage des stades de rugby : demande de subvention

Nombre de Conseillers en exercice	: 29	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
" " présents	: 20	039-213900970-20250602-2025-SG-DE-038-
" " ayant donné pouvoir	: 6	Accusé certifié exécutoire
" " votants	: 26	Réception par le préfet : 02/06/2025 Publication : 02/06/2025 Pour l'autorité compétente par délégation



Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. Mme MARTIN, Mme RIGOULET, M. MIGNOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

La ville de Champagnole a pour projet le renouvellement des éclairages des terrains de rugby en LED au complexe sportif des Louaitaux.

Ces terrains de rugby sont aujourd'hui éclairés par des lampes à filament dont la durée de vie des ampoules est relativement courte et dont le changement est coûteux.

Les progrès dans les éclairages en technologie LED ont permis d'étendre ces technologies de l'éclairage public aux équipements d'équipements sportifs niveau compétition.

La consommation de ces nouveaux projecteurs étant inférieure de près de 30% par rapport à ceux actuellement en place, il est envisagé d'effectuer ce changement de technologie.

Le renouvellement des éclairages permettra donc de réduire la consommation énergétique des équipements sur les terrains de rugby.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé de solliciter une aide à l'Agence Nationale du Sport.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-038-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

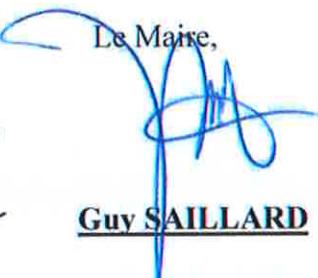
Pour l'autorité compétente par délégation

<u>Intitulé</u>	<u>Montant HT</u>	
Renouvellement des éclairages en LED	55 367,60 €	
TOTAL	55 367,60 €	

Recettes

<u>Financeur</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>
Agence Nationale du Sport	27 683,80 €	50 %
Autofinancement Ville de Champagnole	27 683,80 €	50 %
TOTAL	55 367,60 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement présenté (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration) et de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport. Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide.


Le Maire,

Guy SAILLARD

VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Réhabilitation de la cité Javel : avenant au marché de travaux

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	27

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. Mme MARTIN, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

&&&&&

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Rapporteur : Guy SAILLARD

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Cité Javel, des incohérences structurelles ont été découvertes lors des travaux de démolition réalisés par l'entreprise Bugada en charge du lot 2 Démolition/Maçonnerie.

En effet, les éléments porteurs et structurels du bâtiment ont révélé des faiblesses (poteaux sans fondations, poutres porteuses dans le sens de la longueur du bâtiment présentant un fléchissement important, linteaux de fenêtres fissurés) qui ont conduit à la reprise des plans de la structure afin de procéder à des renforcements.

Un premier avenant a été réalisé qui concernait le renfort de la structure porteuse du bâtiment et qui portait le montant du marché à 204 663.02 € HT.

Il est à présent nécessaire de renforcer les planchers du 1^{er} et du 2^{ème} étage afin de pallier aux faiblesses structurelles rencontrées, l'entreprise Bugada a chiffré ces modifications, c'est l'objet de l'avenant présenté.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 64 641.63 € HT, soit une augmentation de 32%.

Ces travaux sont indispensables et ne pouvaient être identifiés avant, le site étant occupé. Ils ne peuvent être réalisés que par l'entreprise titulaire du lot Maçonnerie pour d'évidentes raisons techniques. Un avenant au marché du lot n° 2 doit être conclu en vertu des articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code la Commande publique.

Le nouveau montant du marché du lot n° 2 sera alors de 269 304.65 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, article 2313.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver ce deuxième avenant au marché avec l'entreprise Bugada selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Réseau haut débit : convention d'occupation d'infrastructure

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	27

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. Mme MARTIN, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



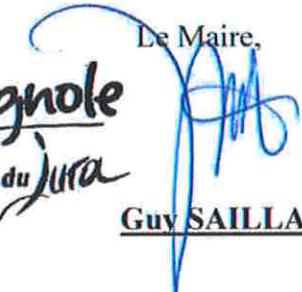
Le Département du Jura, compétent dans le déploiement et la gestion du réseau de fibre optique, souhaite établir une convention afin d'exploiter le réseau de fibre optique du Complexe sportif des Louaitaux. Cela permettra notamment de desservir le club-house et le centre aquatique.

Ce réseau a été mis en place par le Département mais est situé sur le domaine privé de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette convention et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.

Les conventions de ce type devant se multiplier, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et conventions dans le cadre du déploiement de la fibre, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours.

Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Vente de matériel

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	27

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. Mme MARTIN, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250603-2025-SG-DE-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

Publication : 03/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

&&&&&



Rapporteur : Guy SAILLARD

Régulièrement, divers mobilier et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil Municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Une vente aux enchères a eu lieu concernant une tondeuse TORO Zmaster, mise à prix à un montant de 3 000.00 €. L'enchère s'est terminée le 22 mai 2025.

La meilleure offre a été présentée par Monsieur Julien LARGE, au montant de 4 631.00 €.

Ce montant étant supérieur à celui consenti par la délégation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette vente selon les conditions énoncées et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250603-2025-SG-DE-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025
Publication : 03/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Dénomination de rue

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	27

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. Mme MARTIN, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD



Il convient de se prononcer sur la dénomination de rue de la voirie partant de la rue de la Liberté et desservant l'école Hubert Reeves, la salle Léo Lagrange, mais aussi le futur EHPAD et le nouveau quartier qui verra le jour ultérieurement sur l'ancien stade (plan joint).

L'Ehpad a besoin immédiatement de l'adresse pour les concessionnaires de réseaux. Par ailleurs, jusqu'à présent, l'école et la salle de sports avaient une adresse Rue de la Liberté, mais cela ne sera plus possible. Il y aura aussi d'autres bâtiments à l'avenir ; il est ainsi maintenant nécessaire de précéder à la dénomination d'une nouvelle rue ; tous les bâtiments actuels et futurs ne peuvent pas être rue de la Liberté.

Il est proposé la dénomination suivante : « Rue Quentin Fillon-Maillet ».

Quentin Fillon-Maillet est né à Champagnole en 1992. Biathlète, il dispose d'un des plus beaux palmarès du sport français : il a obtenu sur le circuit mondial 1 globe de cristal, 17 victoires individuelles, 59 podiums individuels, 54 podiums par équipe. Lors des J.O. d'hiver 2022, il s'inscrit dans l'histoire en étant le premier français à gagner 5 médailles dans une même édition olympique hivernale.

Son accord a évidemment été sollicité et voici sa réponse :
« Je suis très honoré que vous souhaitez donner mon nom à une rue de Champagnole.
Je ne peux qu'accepter cette proposition. Merci beaucoup d'avoir pensé à moi ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette dénomination de rue et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Projet « Ilot d'avenir » : demande de subvention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-042-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Nombre de Conseillers en exercice

: 29

" " présents

: 22

" " ayant donné pouvoir

: 6

" " votants

: 28



Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. M. MIGNOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

La forêt française connaît une crise sanitaire depuis plusieurs années et des essences auparavant adaptées à notre climat subissent à présent un dépérissement.

C'est pourquoi il est mis en place une démarche expérimentale intitulée « Ilot d'avenir », projet agréé par le label PEFC de gestion forestière durable (auquel la ville adhère) et intégré dans les programmes régionaux de la forêt et du bois.

Un îlot d'avenir est constitué d'une surface conquise entre 0,5 ha et 5 ha sur lequel est testée une essence supposée être mieux adaptée au climat futur.

Il est proposé, dans ce cadre, de retenir une surface d'un hectare, sur la parcelle forestière n°54, située secteur de Taravent. Il est prévu de planter le pin d'Alep.

Le montant total HT du projet s'élève à 16 000€ HT, étalé sur 3 ans. Il est sollicité une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 80%, soit 12 800€.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Subvention Région BFC :	12 800.00 €
- Autofinancement Ville Champagnole :	3 200.00 €
Total :	16 000.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-042-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



L'Office National des Forêts est chargé de la mise en œuvre et du suivi de cette expérimentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette opération et les travaux dans le cadre des « îlots d'avenir », le plan de financement et la demande de subvention auprès du Conseil régional selon les montants énoncés ci-dessus. Le Conseil municipal décide également, à l'unanimité, de :

- s'engager à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention
- prendre acte que le taux de financement est arrêté à 80 % maximum des dépenses hors taxes éligibles.
- prendre acte que le financement de la mise en place d'îlots d'avenir est conditionné à la signature d'une convention
- s'engager à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- prendre acte que seules les dépenses qui seront engagées dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide peuvent intégrer la demande de subvention
- s'engager à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;

Le Conseil municipal autorise, le Maire, à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,

Guy SAILLARD

VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Projet d'école à Kisangani - attribution de subvention

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	28

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. M. MIGNOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 30 Mai 2024, le père Désiré Kakaba avait été accueilli et avait présenté l'état d'avancement de la construction d'une école à Kisangani, au Nord-Est du Congo. Une subvention de 2 000 € avait été attribuée à l'association « Aller à l'Ecole – Espoir à Kisangani ».

Pour rappel, il s'agit en premier lieu de scolariser les enfants (le matin) ; l'après-midi, le bâtiment servirait à des projets éducatifs avec les mères de familles.

Il y avait l'espoir il y a un an d'ouvrir pour la rentrée de septembre 2024, mais cela ne fut pas possible, il restait trop de finitions. Aujourd'hui, le bâtiment est quasiment achevé, les équipements de base sont en place dans les trois salles de classes. Reste à aménager et sécuriser un puits, installer les panneaux solaires et quelques mobiliers. Il s'agit aussi de doter l'école d'un premier budget de fonctionnement afin d'accueillir en septembre 240 enfants. Le coût estimé est de 8€ / mois / enfant.

Globalement, depuis le début du projet, l'aide totale apportée par l'association jurassienne atteint 50 000€, utilisés dans un cadre vertueux : tout a été réalisé sur place par des artisans, avec une retombée économique locale importante.

Sur place, l'association « Vie meilleure au Congo » agit sous contrat de partenariat avec l'association jurassienne.

Il convient de poursuivre notre accompagnement et de soutenir le projet afin de permettre une rentrée dans de bonnes conditions en septembre 2025. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 2000 € à l'association « Aller à l'école – Espoir à Kisangani ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 27 votes pour et 1 abstention (Mme DOUARD), décide d'approuver cette attribution de subvention et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2025

Nature de l'affaire :

Ligne des Hirondelles - motion de soutien

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	28

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; Mme ROYET, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD ; Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Madame Catherine DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à Mr DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL. M. MIGNOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

La ligne ferroviaire des Hirondelles, reliant historiquement Andelot-en-Montagne à La Cluse dans l'Ain fait partie intégrante du patrimoine ferroviaire national. La ligne traverse le Haut-Jura du nord au sud, elle remplit une double mission d'aménagement du territoire en assurant le transport quotidien des Jurassiens (et des lycéens à Champagnole) et de développement économique et touristique. Elle est un maillon dans la connectivité du Haut-Jura notamment afin de pouvoir relier Dijon, Besançon et Paris depuis celui-ci. Par ailleurs, elle a contribué à promouvoir une mobilité durable dans un Département où les alternatives de transport public restent limitées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



La Région Bourgogne Franche-Comté dispose d'un réseau dense, représentant 10% du réseau ferré national. Ce réseau est propriété de l'Etat, mais c'est à la Région d'assumer des investissements très lourds pour maintenir les lignes. Le gestionnaire d'infrastructure SNCF Réseau évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissement d'ici 2032. Pour la ligne des Hirondelles, l'évaluation se porte à plus de 35 millions d'euros d'ici 2027, puis de 50 à 90 millions de 2028 à 2032.

La Région est dans l'impossibilité d'assumer une telle charge, qui plus est, à la place de l'Etat. Le contrat de Plan actuel Etat-Région n'a pas prévu de tels investissements et la région veut renégocier avec l'Etat les clés de financement.

Sans investissement massif, les petites lignes, et la ligne des Hirondelles notamment, sont menacées de dégradations continues, pouvant contraindre la SNCF à restreindre voire à interdire la circulation pour des raisons de sécurité. La pérennité de cette infrastructure historique est aujourd'hui menacée à court terme par l'ampleur des investissements nécessaires à sa préservation.

Il est aujourd'hui nécessaire que les communes manifestent leur soutien en vue du sauvetage de la Ligne des Hirondelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver une motion de soutien, visant à :

- **Réaffirmer l'attachement** de la collectivité à la ligne de train des Hirondelles, qu'elle considère comme un équipement structurant et indispensable au territoire jurassien ;
- **Appeler à une mobilisation collective** de l'ensemble des collectivités locales, de l'Etat, de l'Europe et de la SNCF, afin de mettre en œuvre un plan de financement ambitieux pour la rénovation et la pérennité de la ligne ;
- **Demander de prioriser cet investissement** dans les Contrats de Plan État-Région (CPER) actuels et futurs pour le Jura ;
- **Inviter tous les acteurs concernés** à se mobiliser pour défendre cette infrastructure emblématique et la préserver à long terme, en soulignant son importance stratégique pour le développement du Haut-Jura.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250602-2025-SG-DE-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

